

C.4 - Paysages réglementés : Sites inscrits ou classés (loi 1930)

9 - MONTREUIL :

Site classé pour son caractère paysager, historique et architectural par décret du 18/12/1926

Citadelle et ses abords classés

Ville haute inscrite et ses abords.

Ruelles pavées dites « Cavée Saint-Firmin » inscrites



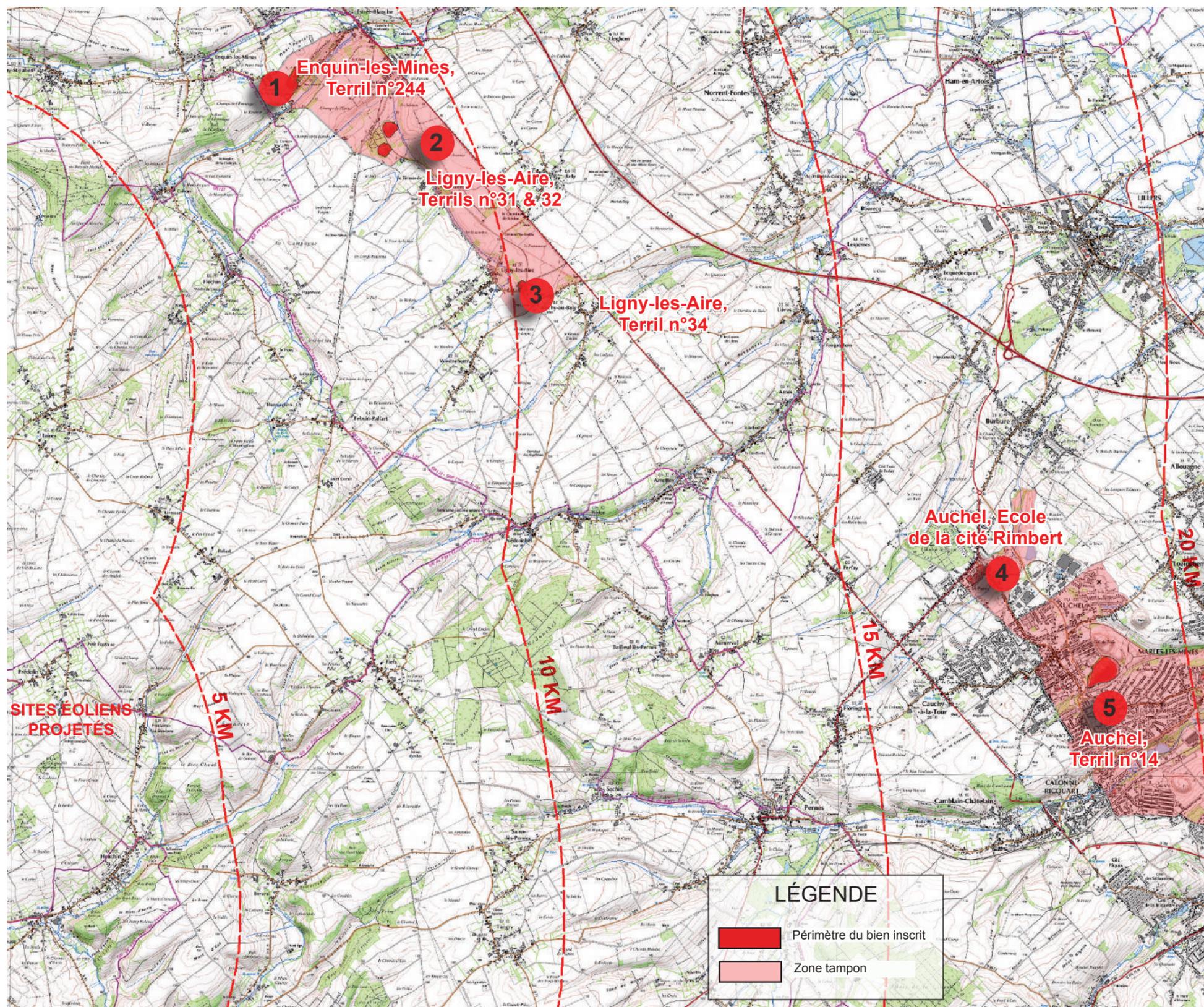
← Secteurs d'implantation du plateau de Fruges →

Mont Fayel (Aix) et Mont Miroux (Sempy)

Vallée de la Canche

Plateau de Fruges perçu à partir des remparts de Montreuil.

C.2.5 - Sites UNESCO



1/ SITES UNESCO DU BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS :
Depuis 2012, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais fait partie du millier de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Trésor de l'humanité, le Bassin minier a été distingué au titre de « paysage culturel », « oeuvre conjuguée de l'homme et de la nature » selon les termes de la Convention du patrimoine mondial.

L'UNESCO a identifié 3 périmètres dont les deux premiers font l'objet de la convention de gestion :

Le bien inscrit au Patrimoine mondial.

Cette zone, représentant la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier, doit faire des protections qui garantissent la pérennité du bien inscrit au Patrimoine mondial selon les exigences de l'UNESCO.

La zone tampon dite « zone de cohérence paysagère »

Cette zone renforce l'identité du bien inscrit et participe à son interprétation, y compris dans sa dimension paysagère. Cette zone fera l'objet d'une exigence particulière autour de la qualité paysagère.

La zone d'adhésion

Elle correspond à l'ensemble des communes minières qui constituent le Bassin minier Nord-Pas de Calais et qui se reconnaissent dans les valeurs défendues dans la candidature au Patrimoine mondial.

Même sans protection réglementaire les biens UNESCO regroupent des ensembles patrimoniaux d'une grande valeur qui méritent une grande vigilance.

2/ SITES UNESCO DES BEFFROIS DU NORD ET DE BELGIQUE :

Ce patrimoine est composé des 32 « beffrois de Flandre et de Wallonie » (Belgique) inscrits en 1999, auxquels l'UNESCO ajoute, en 2005, 23 beffrois du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie (France), ainsi qu'un 33e beffroi belge, celui de Gembloux. Un seul beffroi est inclus dans le périmètre, celui d'Aire-sur-la-Lys.

3/ SITES MÉMORIELS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Candidature à l'inscription au titre de l'UNESCO.

C.2.5 - Sites UNESCO

Sites UNESCO à plus de 8 km du site éolien :

- 1 - Terril n°244 d'Enquin-les-Mines
- 2 - Terrils n°31 et 32 de Ligny-les-Aire
- 3 - Terril n°34 de Ligny-les-Aire

Sites UNESCO à plus de 15 km du site éolien :

- 4 - Auchel, Ecole de la cité Rimbert
- 5 - Terril n°14 d'Auchel



1 - Enquin-les-Mines, Terril no 244, Fléchinelle Ouest

Le terril n° 244, est un terril conique de la fosse de Fléchinelle dont l'exploitation a cessé en 1928. Le terril qui n'a jamais été exploité est boisé.

Accès interdit au public.



2 - Ligny-les-Aire, Terrils n°31, le terril Transvaal 1 Nord.

Le terril no 31, est l'un des trois terrils de la fosse n°2 des mines de Ligny-lès-Aire, fermée en 1950. Le terril est conique, végétalisé, et n'a jamais été exploité.

Accès interdit au public.



2 - Ligny-les-Aire, Terrils n°32, Transvaal 2 Sud

Le terril no 32, Transvaal 2 Sud, situé à Ligny-lès-Aire, est un ancien terril conique, dont le sommet a été exploité.

Accès interdit au public.



3 - Ligny-les-Aire, Terrils n°34,

Le terril n°34, de Ligny, situé à Ligny-lès-Aire et Auchy-au-Bois, est le terril conique de la fosse n°3. Un belvédère a récemment été aménagé à son sommet.

Accessible au public.

C.2.5 - Sites UNESCO



4 - Auchel, Cité de Rimbert .

La cité localisée à plus de 17 km n'offre pas de perspective visuelle orientée vers le site éolien, en outre la cuesta de l'Artois en avant-plan (dénivellée d'une centaine de mètres) ne permet pas de percevoir les éoliennes du plateau de Fruges.



5 - Auchel, Terrils n°14,

Le terril n°14, de Ligny, est le terril conique de la fosse no 5 des mines de Marles. Il est haut de 103 mètres et s'étend sur 13.2 hectares.

Site accessible au public mais non aménagé.



Sommet du terril n°14 d'Auchel.

LE TERRIL N° 14 D'AUCHEL

C'est un des rares terril Unesco accessible au public à 17 km du site éolien projeté.

Le site est accessible à partir de l'ancienne rampe (photo de droite) mais aucun aménagement n'a été réalisé.

Le sommet culmine à 179 mètres NGF, ce qui correspond à peu de chose près à la hauteur de la cuesta de l'Artois qui est localisée entre le terril et le site éolien projeté.

Cependant à plus de 17km l'impact visuel du projet éolien de Fruges sera très peu marqué, en outre les 10 éoliennes de Sains-les-Pernes sont très perceptibles en avant-plan à une dizaine de kilomètres sur la crête de la cuesta de l'Artois et focalisent le regard.

C.2.5 - Sites UNESCO

- SYNTHÈSE DES ENJEUX UNESCO :

Plusieurs **sites miniers UNESCO** sont présents à plus de 8 km du secteur d'implantation, il s'agit notamment de terrils miniers, au vu de la distance et de leurs configurations au delà de la barrière topographique de la cuesta de l'Artois, Une vigilance s'impose pour deux terrils accessibles au public.

Les terrils d'Enquin-les-Mines et de Ligny-les-Aire (n°31 et 32) localisés entre 8 et 9 km du site éolien projeté ne sont pas accessibles au public, de plus ces terrils ne sont pas très hauts, la cuesta de l'Artois en avant-plan crée un masque topographique et végétal qui limite fortement les vues vers le plateau de de l'Artois, aussi le risque de covisibilité significative est très limité.

Le terril de Ligny-les-Aire (n° 34) localisé à 8 km du site éolien projeté est accessible au public, une rampe d'accès ainsi qu'un belvédère a été aménagé.

le terril n° 14 d'auchel est le seul terril Unesco accessible au public à 18 km du site éolien projeté. Le projet éolien pourrait être visible de façon très partielle à partir de son sommet cependant au vu de la distance il ne pourra être perceptible que dans des conditions météorologiques très favorables avec très peu de nébulosité et d'humidité atmosphérique.

Un seul **beffroi du Nord de la France et de Belgique** inscrit à l'**UNESCO** est présent dans l'aire d'étude, à une distance de 16 km, il s'agit du beffroi d'Aire-sur-la-Lys. Une covisibilité pourra s'observer à partir du sommet du beffroi. L'importance de cette covisibilité est néanmoins à relativiser au regard de la fréquentation du site, de son accessibilité, de la distance du projet éolien et par le fait que les éoliennes du plateau de Fruges existantes sont peu perceptibles contrairement aux éoliennes de la plaine localisées en avant-plan (parcs de Rely et de la Carnoye notamment).

Aucun **site mémoriel de la première guerre mondiale** candidat à l'inscription au titre de l'**UNESCO** ne se trouve dans l'aire d'étude. Le site le plus proche étant localisé à 39km, l'enjeu sera nul.

C.1.6 - Points de vues remarquables, non réglementés

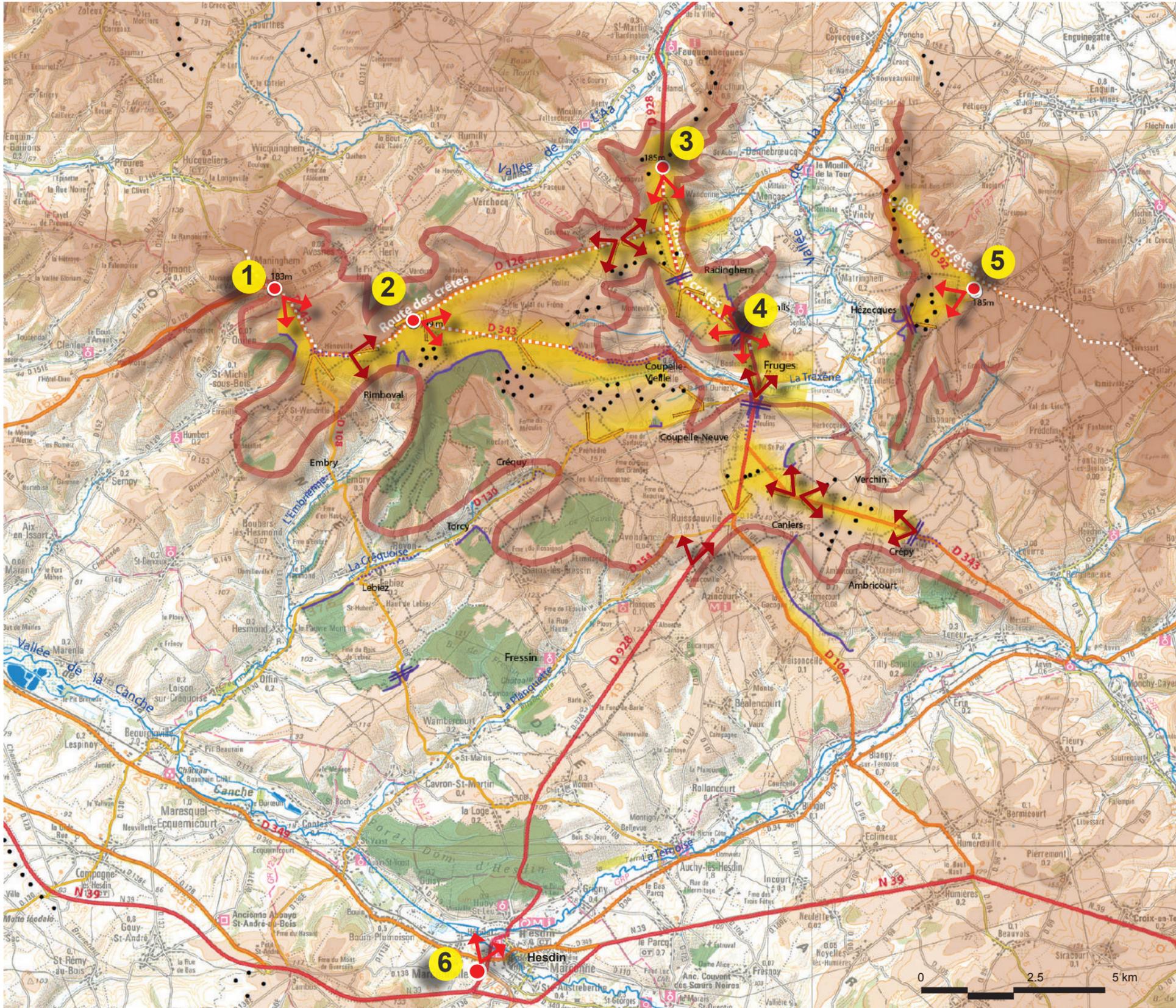


1 / Commune de Maringhem, RD 343, 183 mètres NGF.



2/ Commune de Rimboval, lieu dit Bellevue, 199 mètres NGF.

C.1.6 - Points de vues remarquables, non réglementés



BELVÉDÈRES DU HAUT-ARTOIS

Contrairement aux belvédères emblématiques ci-joint issu d'un inventaire hiérarchisé des points de vues remarquables du Pas-de-Calais, les sites suivants ont été identifiés dans le cadre de la présente étude.

Les axes routiers sont les éléments d'approche et de découverte des territoires. Ce sont des lieux de passage, de transition d'où chacun (automobiliste, cycliste ou encore piéton) peut appréhender un paysage et en découvrir les caractéristiques.

Les RD 928, RD 126 et RD 343 sont les axes de perception majeurs des paysages du Haut-Artois.

- Points de vues remarquables :

- 1 / Commune de Maninghem, RD 343, 183 mètres NGF.
- 2/ Commune de Rimboval, lieu dit Bellevue, 199 mètres NGF.
- 3/ Commune de Renty, RD 928, 185 mètres NGF.
- 4/ Commune de Fruges, RD 928, 169 mètres NGF.
- 5/ Commune de Beaumetz, RD 92, 185 mètres NGF.
- 6/ Commune d'Hesdin, RD 928, 106 mètres NGF.

LEGENDE :

- axes de communication :

-  routes principales
-  routes secondaires
-  routes tertiaires
-  routes des crêtes

 "belvédères"

 - Point de vue repéré

- espaces en continuité visuelle



- ouverture visuelle :



- rebord de plateau :



C.1.6 - Points de vues remarquables, non réglementés



3/ Commune de Renty, RD 928, 185 mètres NGF.



4/ Commune de Fruges, RD 928, 169 mètres NGF.

C.1.6 - Points de vues remarquables, non réglementés



5/ Commune de Matringhem, RD 133, 100 mètres NGF.



6/ Commune d'Hesdin, RD 928, 106 mètres NGF.

C.7 - Perception sociale des paysages



LE CLOCHER DE CRÉPY



BÂTISSE REMARQUABLE DU CÔTÉ DE TORCY



CHÂTEAU DE TRAMECOURT



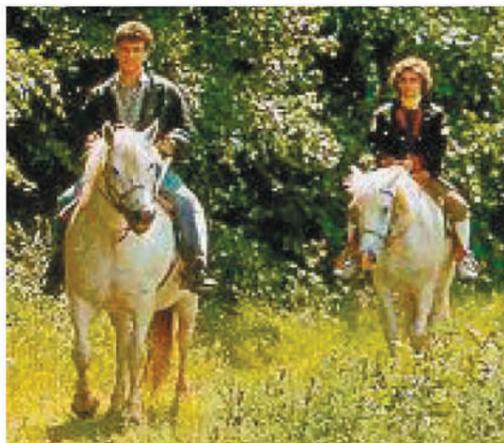
CHAPELLE COLONIALE DU CÔTÉ D'EMBRY



BÂTISSE REMARQUABLE DU CÔTÉ DE COUPELLE-VIEILLE



CLOCHER TORDU DE VERCHIN



CIRCUITS DE RANDONNÉES ÉQUESTRES



LES FONDS DE VALLÉES HUMIDES



LE BOCAGE ET LES PÂTURES



CLAIRIÈRE HUMIDE EN FOND DE VALLÉE DU CÔTÉ D'AMBRICOURT

TOURISME, LOISIRS

Le secteur d'implantation est compris dans une région où l'activité touristique est moins importante que dans la région du Boulonnais ou de la vallée de la Canche. Néanmoins, elle se développe de plus en plus, notamment autour des 7 vallées où sont abrités de nombreux gîtes ruraux et chambres d'hôtes.

Deux circuits GR (Grande Randonnée) contournent la Communauté de Communes : l'un au Sud : le GR 121 qui longe la vallée de la Canche puis la Ternoise ; l'autre au Nord empruntant les routes de crêtes sur les Hauts Plateaux de Manighem puis traversant une partie de la vallée de l'Aa avant de traverser celle de la Lys pour longer les versants du plateau de Laires et Fiefs.

Il existe cependant de nombreux petits sentiers pédestres d'un parcours variant de 5 à 20 km. Une vingtaine de sentiers sont répartis sur l'ensemble de la Communauté de Communes représentant deux tiers des sentiers des «7 vallées».

Hormis les sentiers pédestre, existent aussi des sentiers équestres ou de VTT.

Le territoire abrite assez peu de monuments historiques ou sites classés. Cette rareté patrimoniale est compensée par des paysages préservés de qualité remarquable (d'ailleurs la plupart des circuits ou gîtes ruraux sont implantés dans les secteurs ZNIEFF).

C.7 - Perception sociale des paysages



TOURISME, LOISIRS

Cette carte reprend l'ensemble des points forts du territoire en matière d'attractivité touristique et de loisirs. Les lieux touristiques sont des pôles attractifs et fréquentés à la fois par une population locale et une population externe. Les centres touristiques et les chemins de randonnée reflètent l'image d'un territoire et participent à construire l'image collective d'un canton, d'un pays ou d'une région. Il est important de préserver leur environnement qui participera à la valorisation d'un territoire.

Les chemins de randonnées :

- GR 127 ; il joint l'agglomération d'ARRAS à Fauquembergues puis SAMER dans le Boulonnais ;
- Le sentier pédestre des Sept Clochers autour de Fruges (11km) ;
- Le sentier pédestre des Monts autour de Matringhem (12km).
- Le circuit cyclo-touristique « vallée de la Créquoise » ;
- Le circuit cyclo-touristique « le soleil de Satan » (autour de Fressin) ;
- Le sentier pédestre de la chevrette autour de Fressin (10 km) ;

Les monuments historiques : voir pages suivantes.

Les musées :

- Centre historique médiéval d'Azincourt ; le site de la bataille d'Azincourt étant non protégé ;
- Le musée de l'abbé Delétoille à Fruges ;

- | | | | |
|--|--|--|----------------------|
| | Circuits GR (Grande Randonnée) | | Eglise classée |
| | Circuits pédestres des «7 vallées» | | Ruines intéressantes |
| | Gites de France (gites ruraux, chambres d'hôte...) | | Curiosité |
| | | | Musée |
| | | | Office de tourisme |

C.1.8 - Evolution des paysages

- UN ENFRICHEMENT DES COTEAUX PENTUS ET DES FONDS DE VALLÉES HUMIDES



Rebord de coteau, jeunes boisements et éoliennes de la Haute-Lys.

Évolution des paysages

C'est au cours du 20e siècle, suite aux avancées techniques et à la volonté d'après-guerre de développer une agriculture économiquement performante, que les paysages ruraux ont le plus évolué.

La mise en place d'une agriculture intensive sur les parties les plus facilement accessibles, couplée à l'abandon des terrains agricoles les plus difficilement mécanisables, a eu un impact majeur sur le paysage au cours des 50 dernières années :

Une simplification et une banalisation du paysage par remembrement, avec un agrandissement des parcelles et une réduction des rotations dans les zones les plus adaptées aux cultures. Cette uniformisation des habitats naturels est renforcée par la disparition de certaines composantes paysagères, tels que les haies, les bosquets, les ripisylves, etc.

La fermeture progressive, par enfrichement, des secteurs les moins accessibles. Ainsi les versants des vallées, autrefois, pour la plupart, pâturés sont occupés progressivement par des jeunes boisements ou de la friche.

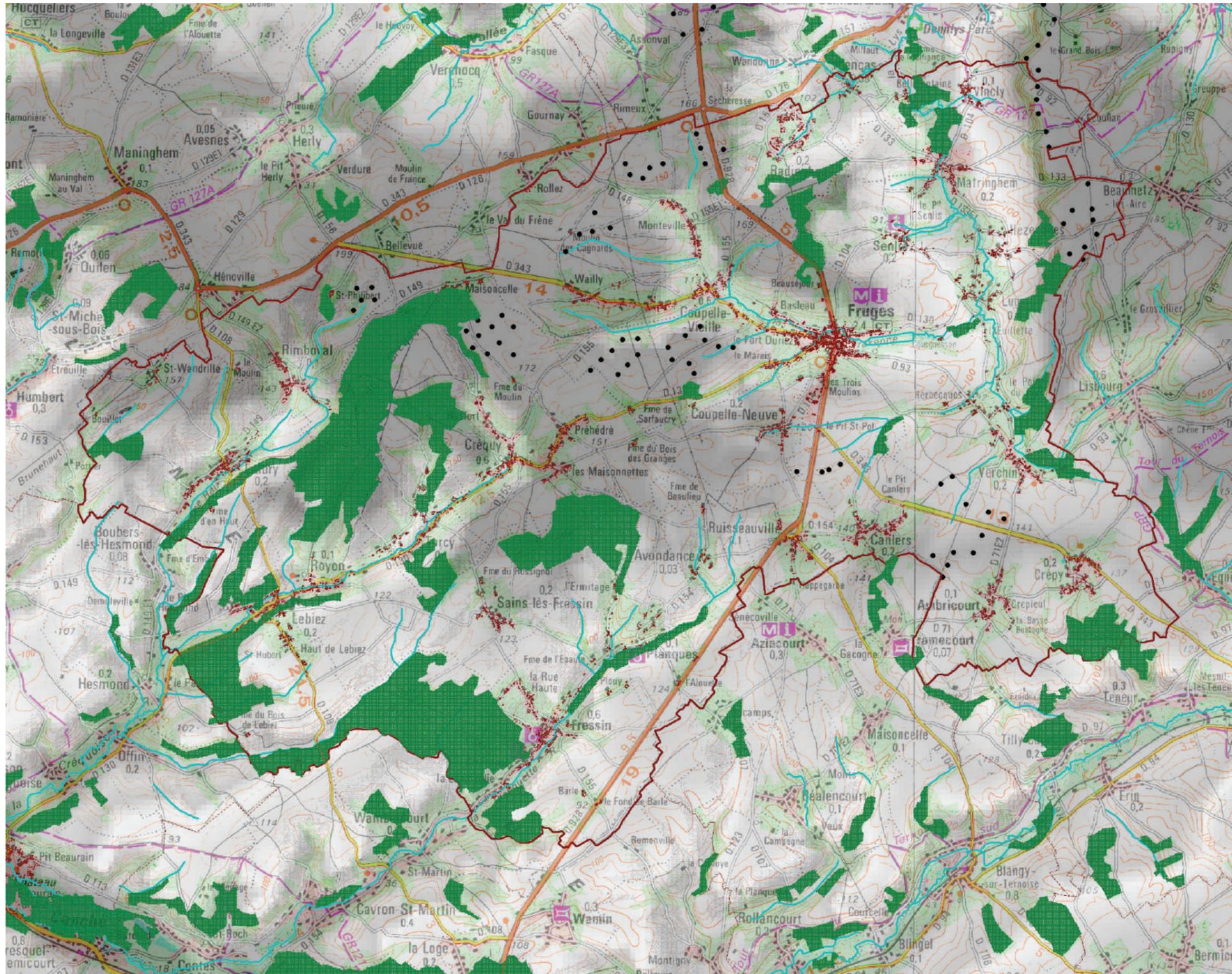


Coteau de la Lys à Audincthun.



Vallée de la la Lys, enfrichement des fonds de vallée humides (Reclinghem).

C.1.8 - Evolution des paysages



L'EOLIEN, AU COEUR DU DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL.

Sur ce secteur rural, en plein coeur de Pas-de-Calais, l'éolien constitue le premier facteur de développement économique du territoire tout en stimulant d'autres domaines tels que le tourisme, l'artisanat, ou le commerce.

La Communauté de Communes du Canton de Fruges, chargée d'organiser une nouvelle stratégie de développement de son territoire, a mis en oeuvre dès le début des années 2000 un projet de territoire tout à fait innovant, la construction d'une centrale éolienne (un parc de plus de 70 machines pouvant alimenter 126.000 habitants) assimilée à une entreprise industrielle. "Véritable levier d'un projet de développement durable du territoire". 15 à 20 emplois directs sur site ont été créés, liés directement à la construction de l'actuel plus grand parc éolien français.

Le projet éolien représente pour le territoire un véritable atout pour préparer un avenir serein et améliorer encore l'attractivité du territoire.

L'essor touristique se développe sensiblement au sein du territoire qui a conservé un cachet rural très prisé des marcheurs, vététistes et autres pêcheurs. Les gîtes et chambres d'hôtes ne cessent d'augmenter depuis ces dernières années autour d'un patrimoine rural de qualité.

La population du canton de Fruges continue d'augmenter tranquillement, passant de 7 047 à 7 498 habitants en dix ans. Sur les 26 communes du canton, seules quatre enregistrent une baisse de leur population. Il s'agit de Crépy, Fressin, Verchin et Créquy, cette situation devrait s'inverser grâce à l'instauration d'un plan local d'urbanisme intercommunal qui devait être opérationnel fin 2013. Dès 2015 ce PLUi s'inscrit dans le cadre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Audomarois.

C.1.8 - Evolution des paysages

- L'ÉVOLUTION DU PAYSAGE RURAL DES HAUTS-PLATEAUX VERS UN PAYSAGE ÉOLIEN



Plateau de Laires, éoliennes d'Hezecques .

Évolution des paysages

« Au regard des modèles de la vie contemporaine, dans une des régions les plus urbanisées de France, les paysages du Haut Artois peinent à préserver des dynamiques propres tant du point de vue de la démographie qu'en matière économiques.

Dans ce contexte, les projets de développements éoliens prennent un relief particulier. Quel territoire peut imaginer de voir sa population diminuer sans réagir ?

Quelles alternatives économiques promouvoir dans un pays voué à l'agriculture, qui ne dispose aujourd'hui que d'un faible potentiel touristique

Le Haut Artois s'est engagé dans la révolution paysagère des éoliennes. Les changements apportés dans les paysages par ces géantes ailées sont très présents à l'échelle du territoire. Mais les changements sont au principe même des paysages.

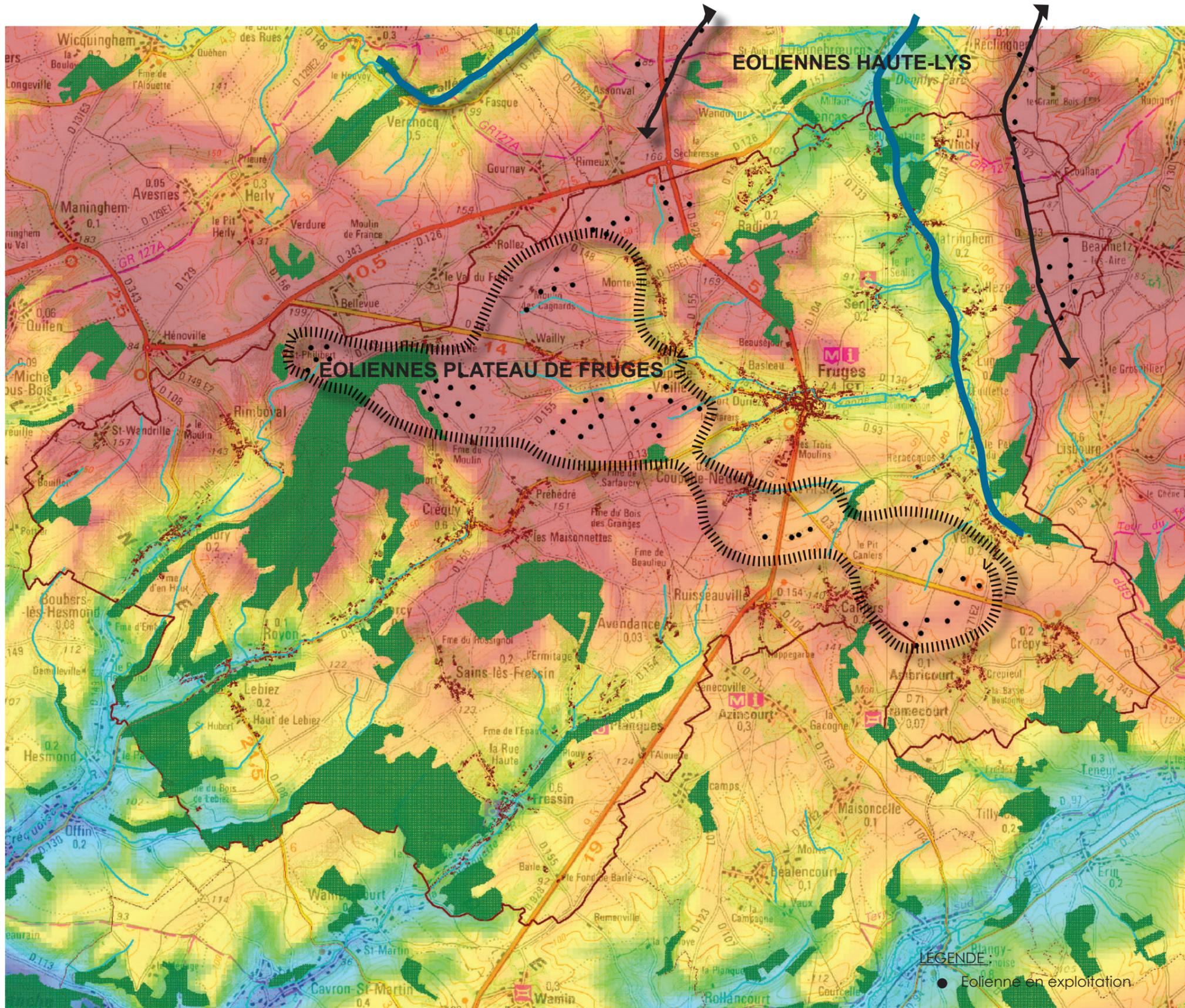
Dès lors, le débat ne devrait-il pas se développer autour de la construction volontaire d'un néo-paysage de qualité ? »

Source : Atlas des paysages du Nord-Pas-de-Calais



Plateau de Fruges, éoliennes d'Ambricourt / Verchin perçues à partir de la RD 343.

C.1.9 - Paysage éolien



DEUX LOGIQUES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN

A partir des paysages dégagés des plateaux des vues à plus de 15 km sont possibles par temps clair et **l'ensemble des parcs apparaissent en intervisibilité.**

A distance aucune organisation n'est particulièrement lisible cependant les éoliennes de la Haute-Lys implantées sur un promontoire ont une accroche au paysage plus aisément compréhensible que la dispersion aléatoire des grappes d'éoliennes du plateau de Fruges (même si un jeu peut exister entre les bouquets et les bosquets qui parsèment le plateau).

A distance l'ensemble éolien est généralement perçu comme formant de grandes barrières d'éoliennes assez aérées (éoliennes de la Haute-Lys) ou plus compacte (éoliennes du plateau de Fruges). L'effet de télescopage visuel peut s'observer surtout à partir des plateaux.

- L'ensemble éolien présente deux facettes contrastées liées au rapport entre le projet paysager et les structures paysagères puis au mode de perception de ces parcs.

On distingue ainsi 2 logiques de développement éolien :

- un développement structuré et naturellement limité pour les parcs de la Haute-Lys -> lié au mode de développement en ligne franche aérée pour les parcs de la haute lys.

- un développement multipolaire pour les parcs du plateau de Fruges -> lié au mode de développement en grappe pour les parcs du plateau de Fruges.

Points forts et points faibles du développement éolien :

- Simplicité et lisibilité des éoliennes de la Haute-Lys, développement globalement distinct du plateau de Fruges.
- Complexité du développement éolien du plateau de Fruges dont la logique de développement reste difficile à lire, interactions visuelles ponctuelles avec le groupe de la Haute-Lys.

C.1.9 - Paysage éolien

L'ENSEMBLE ÉOLIEN DE LA HAUTE-LYS

UN DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN LINÉAIRE ET TRÈS LISIBLE



Le parc éolien de la Haute-Lys s'articule sur une ligne de force à l'échelle de l'éolien qui permet d'avoir un lien fort entre projet et territoire.



Le parc éolien de la Haute-Lys à partir de la R.D 92 côté Fauquembergues.

C.1.9 - Paysage éolien

L'ENSEMBLE ÉOLIEN DU PLATEAU DE FRUGES

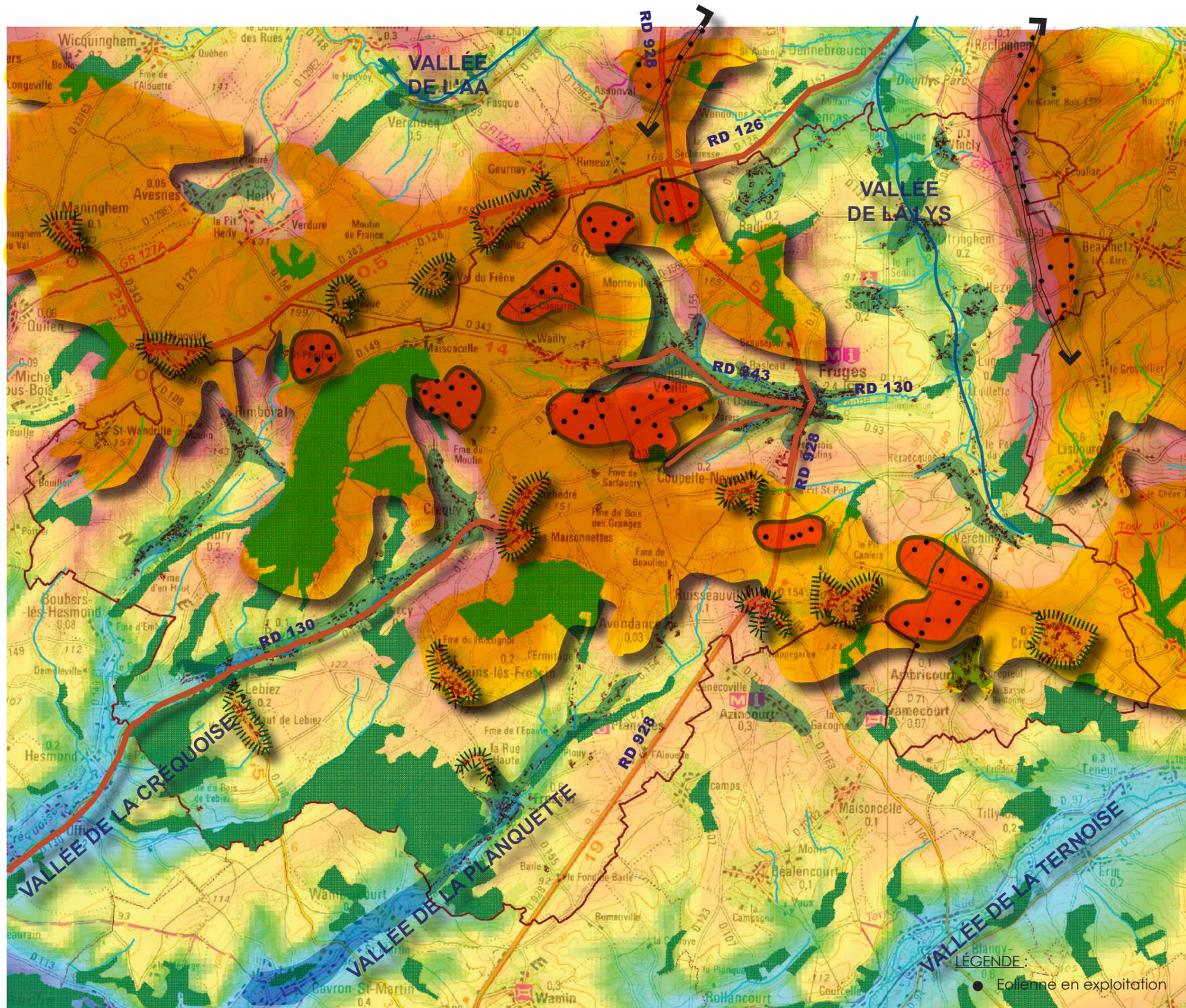


Le parc éolien de Fruges sud et ouest à partir de la RD 343.



Le parc éolien de Coupelle-Vieille à partir de la RD 343.

C.1.9 - Paysage éolien



DEUX LECTURES DU PAYSAGE ÉOLIEN

Perception à partir des vallées :

La grande majorité des communes est localisée au sein de vallées plus ou moins étroites et boisées ce qui limite fortement les impacts visuels potentiels à partir des lieux de vie.

Cependant les éoliennes ne doivent pas s'approcher des lignes de crêtes au risque d'impacter les vues à partir des habitations.

La perception des éoliennes à partir des grands axes de communication qui traversent les vallées sont généralement très atténuées et cadrées (perceptions axiales).

Villages et routes se trouvent souvent dans une ambiance bocagère, la présence végétale est renforcée par la ripisylve des vallées de la Lys et de l'Aa.



Bouquet d'éoliennes existant

● Eolienne en exploitation

C.1.9 - Paysage éolien

PERCEPTION À PARTIR DES VALLÉES

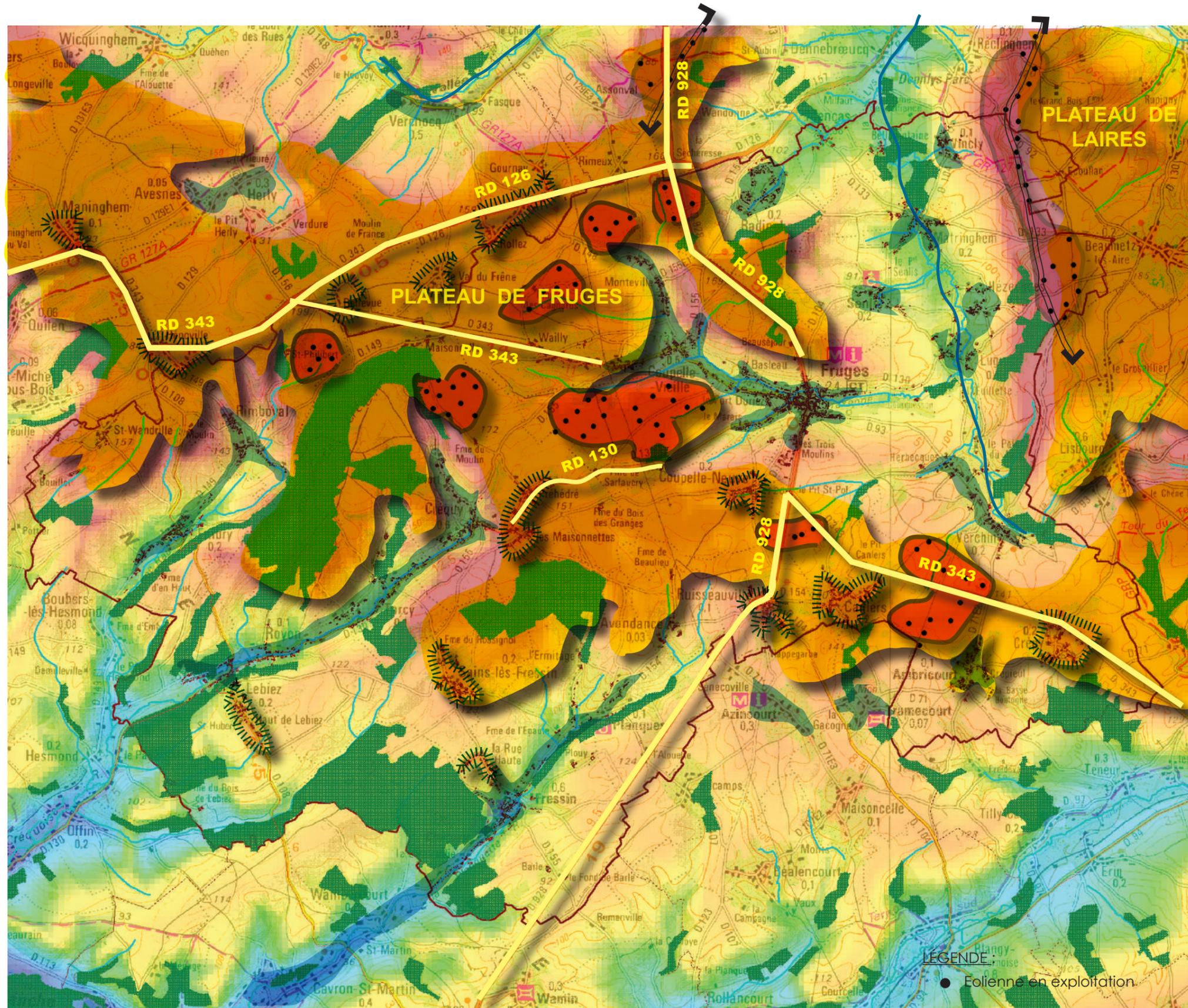


Village de Rimboval, le village en fonds de vallée est protégé vis-à-vis des impacts visuels du parc éolien éponyme.



Le parc éolien de Coupelle-Neuve à partir de Coupelle-Vieille (Monteville). L'impact visuel peut être fort si les éoliennes s'implantent dans l'axe d'une vallée.

C.1.9 - Paysage éolien



DEUX LECTURES DU PAYSAGE ÉOLIEN

Perception à partir des plateaux :

A partir des plateaux les intervisibilités peuvent être fortes, cependant les villages de plateaux sont souvent dotés d'une frange boisée qui les protègent des vents de plateau notamment.

Cependant les villages de plateaux sont peu représentés, il s'agit le plus souvent de hameaux au nord du plateau.

Les perceptions les plus fortes se font nécessairement à partir des grands axes de communication qui traversent le plateau (RD 928 et 343).

Les routes du plateau offre des vues d'ensemble des différents parcs éoliens et une lecture des forces et faiblesses du développement éolien.

Ce sont essentiellement ces perceptions qui permettent d'évaluer la qualité du projet éolien du haut-plateau.

C.1.9 - Paysage éolien

PERCEPTION À PARTIR DES PLATEAUX



Village de Verchocq (Rollez), l'écran bâti et la végétation atténuent la perception des éoliennes localisées à 0.8 à 1.2 km.



Hameau de Bellevue, commune d'Herly, frange boisée (éoliennes à 2.5 km).

C.10 - Synthèse générale des enjeux paysagers

BILAN DE L'ANALYSE :

Les paysages des hauts plateaux artésiens sont composés des hauts plateaux et des hautes vallées de la Lys et de l'Aa. Ces paysages, lieu de naissance de grandes vallées régionales, sont rares dans la région en raison de leur isolement, de leur caractère presque montagnard, et des vues qu'ils offrent.

Ils sont caractérisés par un caractère rural préservé et une pression urbaine relativement modérée, des vallées d'une grande qualité écologique. Les zones de cultures sur sols lourds (marnes, argiles) du plateau de Fruges sont voués aux céréales et aux plantes fourragères, les zones les plus humides ou pentues sont pâturés ou boisés. Les coteaux et les fonds de vallées ont aujourd'hui tendance à se boiser ou à s'enfricher.

Les paysages du Haut Artois peinent à préserver leurs dynamiques propres tant du point de vue de la démographie qu'en matière économiques. Dans ce contexte, les projets de développements éoliens prennent un relief particulier. Quel territoire peut imaginer de voir sa population diminuer sans réagir ? Quelles alternatives économiques promouvoir dans un pays voué à l'agriculture, qui ne dispose aujourd'hui que d'un faible potentiel touristique ? Le Haut Artois s'est engagé dans la révolution paysagère des éoliennes. Les changements apportés dans les paysages par les éoliennes sont très présents à l'échelle du territoire. Mais le changement est à la base même de la notion de paysage.

Les paysages réglementés :

Aucun site classé ou inscrit au titre de la loi de 1930 ne présente de covisibilité significative avec le projet éolien.

Les sites UNESCO :

Deux terrils UNESCO, qui sont également classés au titre de la loi de 1930, sont accessibles au public. Il s'agit du terril de Ligny-les-Aire (n° 34) localisé à 8 km du site éolien projeté et du terril n° 14 d'Auchel est le seul terril Unesco à 18 km du site éolien projeté. Le projet éolien pourra être visible de façon très partielle à partir des sommets des terrils cependant au vu de la distance et de la dimension modeste du projet éolien il ne pourra être perceptible que de façon très diffuse.

Un seul beffroi du Nord de la France et de Belgique inscrit à l'UNESCO est présent dans l'aire d'étude, à une distance de 16 km, il s'agit du beffroi d'Aire-sur-la-Lys lequel est accessible au public. Une covisibilité pourra s'observer à partir du sommet du beffroi. L'importance de cette covisibilité est néanmoins à relativiser au regard de la faible fréquentation du site, de ses contraintes d'accessibilité, de la distance du projet éolien et par le fait que les éoliennes du plateau de Fruges existantes sont peu perceptibles contrairement aux éoliennes de la plaine localisées en avant-plan (parcs de Rely et de la Carnoye notamment).

Aucun site mémoriel de la première guerre mondiale candidat à l'inscription au titre de l'UNESCO ne se trouve dans l'aire d'étude. Le site le plus proche étant localisé à 39km, l'enjeu sera nul.

